

Mis en ligne le 22/4/2024

**DECISION N° 20/2024**

**Attribution d'un marché à procédure adaptée : 2024CAD03  
Maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement d'un espace  
sportif et de loisirs – city Stade – Air Fit – Parc Urbain**

**Le Maire de Cadenet,**

**VU**, Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22/4° et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision, et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité, et notamment les décisions relatives aux marchés publics,

**VU**, le code de la commande publique, et notamment l'article R.2123-7 et suivants relatifs aux marchés à procédure adaptée, les articles L.2430-1 et suivants relatifs à la maîtrise d'œuvre et R.2172 et suivants relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre,

**VU**, la délibération n°72/2023 du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 autorisant le Maire pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant les marchés publics de services d'un montant inférieur ou égal au seuil de procédure d'appel d'offre,

**VU**, le budget primitif de la Commune adopté par délibération n°38/2024 du Conseil Municipal du 11 avril 2024,

**VU**, l'offre présentée par le candidat,

**Considérant** le projet d'aménagement d'un espace sportif et de loisirs (City Stade, Air Fit, Parc Urbain) à Cadenet,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Le marché à procédure adaptée 2024CAD03 relatif à la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement d'un espace sportif et de loisirs (city-stade, air-fit, parc urbain) est attribué à la société EURL ALBEDO AMO, sise 31 Avenue de Carbonelle à PIERREVERT (04860) pour un montant total global et forfaitaire de 25 000 € HT.

**ARTICLE 2 :** En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal qui sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise en préfecture.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Comptable Public sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cadenet, le 22/4/2024

Le Maire,  
Jean-Marc BRABANT

